

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 19 mars 2015

Date de convocation : le 11 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY, Katia COURTOIS

Pouvoirs : Romuald GENTY donne pouvoir à Danielle COROLEUR
Francis CROCHET donne pouvoir à Eric MAINARDI

Etait absent excusé : /

Fabrice AUFFRET a été nommé Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 février 2015
2. Adhésion à Approlys :
 - annulation de la délibération n°2014/75 du 18 décembre 2014
 - étude de l'adhésion avec désignation des représentants et approbation de la convention constitutive
3. Personnel communal :
 - mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire
 - suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à 28/35ème au tableau des effectifs
4. Point sur les commissions
5. Questions diverses

Madame le Maire passe à l'ordre du jour.

× **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2015** :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2015/12	Adhésion à Approlys
-----------------------------------	----------------------------

L'adhésion à Approlys avait été prise le 18 décembre 2014 (délibération n°2014/75). Or, la date de clôture des adhésions pour l'année 2015 était terminée chez Approlys depuis le 13 novembre 2014.

Il convient donc ce soir d'annuler cette délibération, et de voter pour :

- 1 – adhérer à Approlys
- 2 – autoriser la personne habilitée à signer la convention constitutive d'Approlys
- 3 – approuver le versement de la contribution financière de 50 euros (collège : membres utilisateurs)
- 4 – désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant à l'Assemblée Générale d'Approlys
- 5 – autoriser le représentant aux délégations nécessaires à la publication des marchés passés par Approlys

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n°2014/75 du 18 décembre 2014 ;
- d'adhérer à Approlys ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive d'Approlys ;
- d'approuver le versement de la contribution financière de 50 euros ;
- de désigner Madame Martine BAUDOIN : représentante titulaire, et Madame Danielle COROLEUR, représentante suppléante ;
- d'autoriser Madame le Maire aux délégations nécessaires à la publication des marchés passés par Approlys.

Délibération n° 2015/13	Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire
------------------------------------	--

En qualité d'employeur, les collectivités territoriales sont tenues à différents impératifs à raison des maladies ou accidents de leurs agents, par exemple, au versement des traitements, du remboursement des honoraires médicaux et des frais directement entraînés par un accident de service.

Néanmoins, ces charges financières contraignantes peuvent être atténuées par la souscription d'un contrat d'assurance statutaire.

C'est pourquoi le Centre de Gestion du Loiret souscrit pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, un contrat d'assurance garantissant contre les risques financiers liés à la maladie, la maternité, les accidents de service et le décès (compétence donnée par l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Le dernier contrat souscrit par le Centre de Gestion du Loiret arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le Conseil d'Administration a décidé de son renouvellement et du lancement d'une enquête auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du Loiret.

Ainsi, pour se joindre au lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire, le Centre de Gestion du Loiret invite les collectivités et établissements intéressés à lui donner mandat par délibération.

A l'issue de cette consultation, les garanties et taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités et établissements qui conserveront l'entière liberté d'accepter ou non, le contrat d'assurance qui leur sera proposé.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, que la collectivité se joigne à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager, et prennent acte que les tarifs et les garanties leur seront soumis préalablement afin qu'ils puissent prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

Délibération n° 2015/14	Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 28/35^{ème} au tableau des effectifs
------------------------------------	--

La suppression du poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 28/35^{ème} avait fait l'objet d'un avis défavorable par les membres du Comité Technique le 3 février 2015 ; ce dossier a été de nouveau examiné en séance du 2 mars 2015 (saisine directe par le Centre de Gestion du Loiret, conformément à la législation).

Voici l'avis rendu sur cette modification du tableau des effectifs :

« Avis défavorable pour les représentants du Personnel / Avis favorable pour les représentants des élus ».

Le Comité Technique n'émettant qu'un avis, la décision incombe à l'employeur.

Il convient donc de décider en séance de ce soir de la suppression ou non du poste.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 28/35^{ème}, et approuvent le tableau des effectifs joint en annexe.

POINT SUR LES COMMISSIONS

Martine BAUDOIN

Vie Scolaire :

Des axes d'amélioration pour la rentrée scolaire 2015/2016 sont à l'étude. Un projet a été présenté aux membres du COPIL le 17 mars.

Les horaires scolaires demandant à être modifiés, Martine Baudoin a demandé un Conseil des écoles extraordinaire, qui a été fixé au 27 mars.

Cette dernière a un ressenti positif des parents sur les retours relatifs à cette proposition faite au COPIL.

Pavoisement des bâtiments scolaires :

Conformément à la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, une cérémonie sera organisée pour le pavoisement de l'école.

Madame Bury, Conseillère pédagogique, a pensé à plusieurs dates symboliques, dont celle du 27 mai 2015, qui sera le jour du transfert au Panthéon des cendres de 4 figures illustres de la Seconde Guerre Mondiale (2 femmes-2 hommes, dont Jean Zay), symboles de la Résistance.

Martine Baudoin pense que le choix de cette date est judicieux.

Hôtel à insectes :

L'inauguration est à prévoir car il est quasiment terminé.

Inscriptions scolaires pour la rentrée 2015/2016 :

11 enfants en Petite Section et 2 enfants en Moyenne et Grande Sections arriveront en Septembre.

Constat :

- effectif à la rentrée 2014/2015 = 97 élèves
- aujourd'hui = 90 enfants

Avec des mouvements « départs/arrivées », l'effectif pourrait être de 88 en Septembre 2015 ; il faut veiller à ne pas descendre en-dessous d'un certain seuil pour éviter la fermeture de classe.

Jérôme NALYWAJKO

Urbanisme :

Aucune remarque, la prochaine commission ayant lieu le lendemain (20 mars à 18 h 00).

Travaux :

En rappel du projet en cours, pour la rénovation du toit du local associatif côté salle communale, une variante en ardoise artificielle est demandée aux entreprises, ceci afin de comparer, pour des raisons économiques, la solution du Cahier des charges de base "bac acier".

Nathalie RIETH

Communication :

Le bulletin est terminé, il a été distribué avant la date fixée au 1^{er} week-end de Mars.

Nathalie Rieth est satisfaite du travail accompli par Nicolas Gaultier (établi sur 20 pages et non pas 16).

Les membres de la commission étaient tentés par une impression du bulletin sur papier recyclé, mais le résultat n'était pas à la hauteur des attentes (couleurs moins jolies).

Feuille Infos :

Ce feuillet devrait être distribué courant Juin 2015, sur papier recyclé.

Agenda 21 :

Nathalie Rieth rappelle la date de la Conférence sur l'Eau (recyclage, utilisation) organisée à Mareau le lendemain.

« Un fruit à la récré » :

Un atelier a été organisé à la Chambre d'Agriculture, avec étude des actions à mettre en œuvre.

Il est décidé de commencer en Septembre, pendant la saison des pommes, ce qui laisse suffisamment de temps pour établir le dossier en « douceur ».

Nathalie Rieth se demande s'il ne serait pas opportun d'y associer les enseignantes...

SMIRTOM :

Nathalie Rieth ayant été absente lors du vote du Budget 2015, Nicole BOURGOIN l'a remplacée.

Cela va permettre l'étude de création du site Internet, de la vidéo-projection et de la signalétique.

Eric MAINARDI

Vie associative :

2 commissions extra communales ont été créées :

- * Commission Four à Pain : une manifestation est planifiée au 28 mars (« Comment faire son pain ? »)
- * Fête du Village : suite à la renaissance du Comité des Fêtes, une fête est prévue le 12 septembre 2015 (à confirmer).

Jacques DUFOURNIER

Voirie :

* Les membres de la Commission ont réfléchi au problème des eaux pluviales qui ont inondé le garage d'un particulier l'année dernière. Un renforcement provisoire a été mis en place, mais cela ne peut pas perdurer.

L'entreprise Durand TP a donc été de nouveau consultée pour avoir un retour sur l'installation d'une bordure en béton, pour un coût de 1500 €.

Micheline Linger estime que ce particulier n'a rien mis en place depuis le sinistre, et que cela n'est pas normal que ce soit la commune qui prenne en charge à elle seule cette installation.

En réponse à Madame Linger, Monsieur Dufournier précise l'article 640 du Code Civil qui traite des servitudes des lieux :

" les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué ".

La Cour de Cassation, dans une décision du 29 septembre 2010 (3^{ème} Chambre civile n°09-69608), considère que le propriétaire du fond inférieur n'est pas contraint, afin de remédier à l'aggravation de la servitude naturelle, de réaliser à ses frais et sur son terrain les travaux qui permettront de maintenir un écoulement naturel des eaux. Il est donc légitime que la commune propriétaire de la voirie réalise les travaux correspondants.

Jérôme Nalywajko suggère que la Mairie adresse un courrier relatant le fait qu'une décision a été prise d'entreprendre les travaux d'aménagement nécessaires pour pallier aux inondations vécues.

Toutefois, et en conseil pour ce particulier dans sa propriété, un meilleur aménagement d'écoulement des eaux devrait être envisagé car malgré les travaux pris en charge par la commune et en cas de grosses pluies, un risque est possible. Auquel cas, la commune ne pourra être tenue responsable de cet état de fait.

Tous les membres du Conseil Municipal valident le devis présenté par l'entreprise Durand TP.

* Des devis ont été demandés pour l'enrobé de la Rue de la Rondelle.

Stéphane MAROIS

Sécurité Voirie :

* Lignes médianes :

3 devis ont été reçus :

- AB2 Signalisations
- SVL
- Signelis

Les membres du Conseil retiennent le devis de la société AB2 Signalisations pour un coût de 3741.48 € TTC (mixte peinture/résine).

* Eclairage public :

Il est nécessaire de faire une révision de l'éclairage public soit un changement de toutes les ampoules (relamping) qui datent de 4 ans.

Un devis devait être transmis par Cofely Ineo, actuellement prestataire du marché ; rien n'a encore été reçu.

Les prix actuels sont les suivants :

=> contrat maintenance = 1500 € / an ; coût ampoule = entre 13 et 18 €.

* Bauchard et Fils :

Un devis présente le coût du relamping et un contrat de maintenance sur 4 ans pour 2147 €.

* Citéos 3000 :

Dernier devis, avec coût du relamping à 3000 €, ou solution du relamping à 25 % par an sur 4 ans = 1195 €.

* Extincteurs :

3 devis pour Garderie (1 extincteur eau, 1 extincteur CO²).

Le devis retenu est celui de la société France Protection Feu, pour un coût total de 318.72 € + 10 € HT par vacation + 20 € HT par déplacement.

QUESTIONS DIVERSES

* Lotissement du Bourg :

C'est l'entreprise Nexity qui a remporté le marché.

Dans le projet présenté par le cabinet d'études, 23 parcelles seraient à vendre (à confirmer). Madame le Maire pense qu'une parcelle serait intéressante à acheter entre la Garderie et la Rue du Bourg afin d'avoir un peu de terrain en réserve près du secteur scolaire ; elle a déjà évoqué cet intérêt auprès des propriétaires.

Katia COURTOIS pense que cela induira quelques problèmes de stationnement lors des sorties de Garderie (manque de places de stationnements, danger dû au passage de véhicules dans une zone d'enfants...).

Madame le Maire a de nouveau rendez-vous avec les responsables de Nexity le 31 mars prochain (17 h 00) pour analyser cette problématique de circulation. Jérôme Nalywajko, Jacques Dufournier et Eric Mainardi sont invités à participer à cette réunion avec Madame le Maire.

* CCAS :

Eric MAINARDI s'interroge quant à une remarque faite par plusieurs administrés qui s'étonnent d'avoir constaté que l'employé communal avait vidé une maison d'un particulier sur la commune.

Madame le Maire confirme cet état de fait.

Cette demande a été faite par l'Assistante Sociale de l'UTS de Meung-sur-Loire pour une famille en grandes difficultés financières qui ne pouvait payer un camion de déménagement. Cette famille (père de famille et ses 2 enfants) était suivie par le CCAS depuis un an et demi. Ils ont quitté la commune et ont trouvé une place dans un logement à loyer modéré beaucoup plus adapté à leur situation financière. Le prêt du camion et du salarié de la Commune sur une ½ journée a évité des coûts financiers pour le CCAS.

* Maison Médicale CCVA :

Jacques Dufournier demande où en est le projet ; Madame le Maire répond que ce projet verra le jour en 2016.

Il subsiste aujourd'hui un problème de places de stationnement.

* Carrières :

Madame le Maire rencontrera le Secrétaire Général de la Préfecture le Vendredi 3 avril 2015 à 9 h 30, pour la suite de l'affaire de « La Guérinière ».

Dates à retenir :

- * 20 mars 2015 : - 18 h 00 : Commission Urbanisme
- Mareau : Conférence sur l'Eau
- * 21 mars 2015 : Carnaval des Loustics (le matin)
- * 23 mars 2015 à 19 h 00 : Commission Vie associative et culturelle
- * 27 mars 2015 : Conseil d'école extraordinaire
- * 28 mars 2015 : « Comment faire son pain ? »
- * 31 mars 2015 à 18 h 30 : Commission des Finances

Fin de la séance : 22 h 40

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 9 avril 2015 à 20 h 30

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Jérôme NALYWAJKO
Nathalie RIETH	Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI
Micheline LINGER	Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS
Christophe DESCHAMPS	Fabrice AUFFRET	Rémi JAVOY
Katia COURTOIS		

ANNEXE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AVRIL 2015

Grade	Catégorie	Effectifs temps complet	Effectifs temps partiel
<i>Filière Administrative</i>			
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
<i>Filière Technique</i>			
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (14/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (19/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe			1 (21/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	1	1 (26/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (25/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (1/35 ^{ème})
<i>Filière Animation</i>			
Adjoint Animation 1 ^{ère} classe	C		1 (27/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (21/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		1 (22/35 ^{ème})
<i>Filière Médico-Sociale</i>			
ATSEM	C	1	1 (28/35 ^{ème})